

## 12. « Christelle » (1979)

« [...] Le GEPAN, qui a une vocation particulière d'étude des traces, pourra entreprendre des enquêtes sur des cas comportant un témoin unique et des traces, mais les abandonnera si l'étude physique ne fournit pas assez de résultats permettant de mettre ces traces en relation avec le seul témoignage disponible. »

Alain Esterle (Note Technique n°8, CNES, 26 octobre 1981)

« Le soir même de l'observation, Rosine indique vaguement aux Gendarmes un lieu « d'atterrissage » : « elle ne nous a pas indiqué un point précis... mais c'était dans un périmètre » (Gendarme Simon). Une fois la trace trouvée, Rosine semble se référer en priorité à cet endroit : « j'ai vu la soucoupe... là où vous étiez » (un des membres du GEPAN était allé sur la trace). »

Manuel Jimenez (Note Technique n°8, CNES, 26 octobre 1981)

« Ce qui est tout à fait surprenant, c'est que, sans vraiment lui demander quelque chose de précis sur les traces, nous avons fait faire à un enquêteur, à l'endroit où elle avait observé en fait le phénomène, un balayage : la personne marchait, elle a fait ça à plusieurs reprises dans le champ de vision de la jeune fille, et on s'est aperçu que chaque fois que cette personne passait à un endroit ça correspondait à l'endroit où les gendarmes avaient découvert les traces... ça c'était quand même un indice qui accréditait la direction d'observation. Et donc, à partir de ce moment là, nous avons pu commencer à travailler sur les traces [...]. C'était la première fois que nous intervenions, donc on ne savait pas trop quel était le type d'intervention à faire sur ces traces. »

Jean-Jacques Velasco (« Le Secret du Mystère », Sud Radio, 25 octobre 1998)

« Au cours de la reconstitution, la petite C. dut indiquer l'endroit précis où se situait la trace. À trois reprises, elle désigna l'endroit même de la trace. De quoi accréditer fortement le schéma d'observation décrit par la fillette. [...] Le témoignage de C. fait preuve de cohérence au point d'autoriser l'association avec la position de la trace et les éléments qualitatifs de description et de trajectoire de la "soucoupe". »

Jean-Jacques Velasco (Ovnis : l'évidence, Carnot, 2004)

### Présentation du cas

Le 27 novembre 1979, vers 17h30, des gendarmes reçoivent un appel téléphonique anonyme d'une femme manifestement paniquée, qui leur demande, ainsi qu'aux sapeurs-pompiers, de se rendre dans un lieu-dit de Porcieu-Amblagnieu (Isère), car une soucoupe volante vient d'y atterrir. Une fois sur place, « ne constatant rien de spécial », tous concluent à un canular. Un second appel, vers 18h30, de Madame « Cécile » signale que sa fille, « Rosine » (alias Christelle, son véritable prénom), âgée de 13 ans, a effectivement observé un OVNI et précise que le premier coup de téléphone était le fait d'une voisine, Madame « Lucille ».

Flash-back. Vers 17h15, à la tombée de la nuit, « Rosine » se trouve temporairement seule dans sa maison (M2)<sup>1</sup>, en charge de son petit frère, âgé de moins d'un an. Un bruit extérieur, qu'elle comparera à celui d'une moissonneuse-batteuse, capte son attention. Elle entrevoit alors à travers la fenêtre de sa cuisine (P1) « quelque chose dans le ciel ». L'objet, rond et brillant, serait « gros comme quatre fois la Lune », entouré de lumières rouges et blanches, et se déplace à faible hauteur angulaire, plus bas que le relief de l'horizon local (p. 42)<sup>2</sup>.

Terrorisée, elle fuit son domicile, emmenant avec elle le nourrisson, pour chercher refuge chez des voisins. Passant devant une première maison (M3) – sans tenter apparemment d'y pénétrer<sup>3</sup> –, elle monte brièvement sur une pierre (P2), pour voir si la « soucoupe » est toujours là. Elle lui apparaît effectivement à nouveau, posée cette fois dans un pré situé entre une route et un étang. Elle discerne aussi fugitivement, à droite de l'engin, un « bonhomme », « habillé d'une salopette, de la couleur de la Lune, lumineuse comme les feux d'une voiture ». Le bruit est toujours présent. En passe d'atteindre une deuxième habitation (M4) elle se rend compte, arrivée au niveau du portique d'une balançoire (P3), que celle-ci, non éclairée, est probablement vide. Elle court alors en sens inverse, repasse devant M3 et sa propre maison (M2) puis traverse un champ, clôturé de barbelés, pour enfin se réfugier dans la maison de « Lucille » (M1)(P4). Sur ce parcours, elle perd de vue l'objet.

La petite « Rosine » communique sa frayeur à « Lucille », qui n'a pourtant « pas vu de soucoupe » mais juste aperçu, sans avoir pu chausser ses lunettes, une lumière par sa fenêtre. « Lucille » s'empresse de fermer portes et volets. En conséquence, nul n'a « pu voir de quel côté (la soucoupe) s'en allait ».

Cette dernière téléphone ensuite à la mère de « Rosine » qui vient la récupérer vers 18h00. Mais la petite fille a peur que sa mère soit enlevée par les extraterrestres et ne veut plus rentrer chez elle... Elle restera très perturbée au cours des jours et des nuits suivantes, refusant même d'aller à l'école.

Aussitôt après le second appel, les gendarmes se rendent à P1. De nuit, en présence de « Rosine » et de son père, ils se mettent à chercher une éventuelle trace sur le sol dans la direction indiquée approximativement par l'enfant. Ils découvriront, sur la pente d'un talus en friche bordant le plan d'eau, une simple forme ovale dans l'herbe.

Le lendemain, à 8h30, le gendarme S. et le capitaine des pompiers T. effectuent des mesures de radioactivité à l'endroit de la trace alléguée. Le GEPAN en est informé vers 16h15.

Le 29 novembre, vers 9h00, ses enquêteurs se rendent sur place, intervenant d'abord sur la trace puis interrogeant le gendarme et le sapeur-pompier avant d'aller, vers 14h00, chez « Rosine » pour une reconstitution et enfin, vers 18h30, chez « Lucille ».

Quatorze mois plus tard, le 24 janvier 1981, le GEPAN retourne sur les lieux pour un complément d'enquête afin de « préciser certains éléments de description de l'environnement et de reconstitution des événements ».

La *Note Technique n° 8*, datée du 26 octobre 1981, détaille en 137 pages les investigations menées sur site par Jean-Jacques Velasco, Manuel Jimenez, Jean-Pierre Rospars, Jean-Pierre Penot et Thérèse Aguado le 29 novembre 1979 puis par François Devreux et Jean-Pierre Rospars le 24 janvier 1981.

Ce compte-rendu de la première enquête approfondie réalisée sous l'ère Esterle s'avère déjà instructif sur la façon dont les membres du GEPAN vont concrètement analyser les quatre types de données permettant, selon leur nouveau patron, de cerner un phénomène initialement inconnu.

### Le(s) témoin(s) de l'observation

Nous avons affaire à un témoin mineur et, en pratique, unique. Selon le GEPAN, « parmi les trois témoignages disponibles un seul était un tant soit peu détaillé (celui de Rosine) et susceptible d'une analyse. Les autres correspondaient en fait à des observations d'une très grande brièveté (lueur, éclair, éclat...) » (p. 91).

En violation de la procédure normale, le procès-verbal de gendarmerie n'est saisi que le 2 décembre, après recherche et découverte d'une trace au sol mais aussi après l'interrogatoire de « Rosine » et de « Lucille » par les enquêteurs du CNES.

« Rosine » paraît, d'après ses réponses, docile, coopérative, relativement peu éveillée pour son âge (elle ne lit pratiquement jamais dit sa mère, p. 14) et surtout très influençable. Le psychologue du GEPAN, Manuel Jimenez, rapporte par exemple que « lors de l'enquête, elle refait, sans se poser apparemment de question, le dessin de la trajectoire du phénomène dans le but de le faire correspondre à nos attentes supposées : (...) "vous préférez comme ça ?". »

« Lucille » (54 ans) est pour sa part très myope. Elle affirme ne rien distinguer sans ses lunettes (p. 10) et, de toute façon, n'a « pas eu le courage de sortir dehors » (p. 28) pour réellement observer le phénomène...

Le témoignage de « Catherine » (50 ans) n'est quant à lui recueilli, par téléphone, qu'en février 1981, 14 mois et demi après les faits allégués. Résidant à 500 mètres environ au nord-est de P1, elle se trouvait sur son perron aux alentours de 17h45 lorsqu'elle a observé une « lueur inattendue qui se promène un bon moment... pas tout à fait comme un éclair... de couleur indéfinissable », puis se « lève assez haut » pour partir « tout droit », vers l'ouest/sud-ouest.

## Le(s) témoignage(s)

Le GEPAN relève nombre de contradictions dans les récits et dessins successifs de « Rosine » (pp. 23-25) : selon les versions, le bruit est remarqué avant ou après la vision du phénomène, les lumières blanches et rouges sont tantôt clignotantes et tantôt fixes, la trajectoire de l'OVNI est décrite parfois comme descendante et parfois comme horizontale, sa vitesse de déplacement d'abord peu précise et plutôt lente devient détaillée et rapide, le « bonhomme » est vu soit immobile soit en train de marcher,... Certains détails disparaissent également au fil du temps (porte sur l'engin, casque sur le bonhomme,...).

M. Jimenez constate que la petite fille modifie en fait son récit suivant les attentes supposées des différents adultes qui l'interrogent (p. 24). Certaines contradictions relevées seraient donc « le fruit d'un processus d'influence » (p. 24), tandis que d'autres, venant de Rosine mais aussi du gendarme S., « semblent émaner d'une reconstitution *a posteriori* des événements, en comblant de manière logique les discontinuités spatio-temporelles » (p. 25).

« Lucille » n'a pour sa part quasiment rien observé. Elle ne peut rapporter que la vision d'une vague « lueur », dont la couleur (« rougeâtre », « jaune comme des phares », « blanchâtre ») et la forme (« faisceau conique dirigé vers le haut », « phares d'une voiture ») varient en outre au gré des entretiens. Dans le même ordre d'idées, « Lucille » déclare tantôt ne pas avoir entendu de bruit (du fait d'un intense trafic routier), tantôt avoir perçu un sifflement.

Le témoignage tardif de « Catherine » est tout aussi pauvre et incohérent. Au cours du même entretien, le phénomène, qui aurait été visible « un bon moment » est présenté ensuite comme n'ayant « pas duré une seconde ». Elle introduit par ailleurs dans son discours des détails qu'elle croit conformes aux autres observations, évoquant notamment un « couvercle » pour décrire la forme de l'objet qui serait « passé au-dessus de la tête de Rosine »... La date même de son observation est incertaine et l'horaire donné postérieur à celui des autres témoins (pp. 16-17).

L'observation du témoin principal peut être découpée en trois phases, très brèves, séparées par deux phases d'inobservation nettement plus longues :

- première phase d'observation (P1) : un objet vu fugacement dans le ciel, vers l'est (le champ d'observation est réduit, p. 38). La petite fille décrit aussi des « lampes rouges et blanches qui brillaient », qu'elle associe à cet objet.

Le GEPAN a bien recherché les sources de méprises aéronautiques possibles (p. 7) mais ses vérifications restent partielles. Si un hélicoptère civil ou militaire semble en effet pouvoir être écarté (p. 89), le recensement des avions commerciaux se borne, sur la présomption que « les avions de ligne n'étaient pas visibles (plafond nuageux trop bas) », aux appareils ayant atterri ou décollé des aéroports de Lyon et Grenoble (p. 88). Les enquêteurs n'intègrent pas les données de la seule station météorologique située dans la direction du phénomène (p. 86), qui indique un ciel plus dégagé (2/8) avec seulement quelques nuages à 3000 mètres (environ 9000 pieds)... Le GEPAN ne tient donc pas compte d'éventuels couloirs aériens dans l'axe d'observation. Les enregistrements radar civils et militaires ne semblent pas avoir été consultés.

Par ailleurs, le Groupe n'envisage que le passage d'un aéronef<sup>4</sup>, négligeant la présence d'une étoile de première grandeur à l'est/nord-est, d'après la carte du ciel reproduite dans la Note Technique. Un mouvement illusoire d'étoiles (certains peuvent apparaître rougeâtre), engendré par le passage de nuages, poussés par un vent venant de nord/nord-est à nord-ouest (p. 86), n'est pas signalé comme un possible stimulus initial (p. 87).

Enfin, l'hypothèse d'un simple véhicule terrestre circulant sur l'une des voies situées un peu en hauteur dans la direction indiquée (cf. plans des lieux, pp. 4, 5 et 36 ; vues du site pp. 41-42), n'est pas non plus examinée. Pas plus que celle d'un engin agricole se dirigeant vers le champ de maïs... « Rosine » parle pourtant d'un bruit évoquant celui d'une « moissonneuse-batteuse » et indique que l'objet semblait voler « à une hauteur de 2,5 mètres environ » (p. 119) seulement. L'exploitant de ce champ, qui jouxte la trace, n'est contacté que le 6 décembre, par la gendarmerie (p. 16). L'agriculteur dément avoir déposé du matériel agricole à l'endroit de la trace au cours des « jours précédents », ajoutant que cela aurait été difficilement possible étant donnée la forte

déclivité du talus. Il n'est en revanche pas interrogé sur son éventuelle présence dans le secteur, le soir de l'observation...

- deuxième phase (P2 et P3) : l'axe d'observation correspond ici à celui de la Lune (143° au sud-est). Le GEPAN, *a priori* conscient de cette coïncidence exacte d'azimut (p. 88), ne prend néanmoins pas en compte les similitudes de couleur, de forme générale et d'inclinaison entre l'objet dépeint par la fillette et notre satellite naturel, dont elle ne fait aucune mention. Étrangement, nul ne cherche alors à savoir si elle a bien vu la Lune, située juste au-dessus du point où l'OVNI est sensé avoir atterri, à 30° d'élévation. Un reflet de celle-ci au sol ou sur l'étang en contrebas n'est manifestement pas envisagé...

Par ailleurs, les enquêteurs ne relèvent pas une grave incohérence : si un engin volant s'était effectivement posé sur la bande de terrain inclinée et étroite (p. 72) où se trouve la trace, « Rosine » n'aurait pu le voir au mieux que partiellement, voire pas du tout, car, à plus de 100 mètres de distance, il aurait été masqué par la pente. Aucune vérification *in situ* des estimations de taille n'est signalée dans la Note technique. L'ineptie du choix d'un tel site d'atterrissage (un talus en pente de 20° jouxtant une vaste zone dégagée en pente douce !) n'est pas non plus soulignée, d'autant que personne n'y voit l'« engin » y atterrir ou en décoller.

- dernière phase (P4) : la position de l'OVNI relevée par le GEPAN se confondrait à présent avec celle d'un gros phare de véhicule émettant une lumière jaune, installé depuis peu sur la façade d'une ferme située en bordure de l'étang. Le « bonhomme » aperçu à proximité ne serait autre que le propriétaire des lieux, « Monsieur Anatole », revêtu ce soir-là d'un pantalon blanc, qui utilisait une scie circulaire, source probable du bruit perçu, à la lumière de ce projecteur d'une puissance de 1000 Watts selon les enquêteurs. Ce dernier déclare pour sa part n'avoir alors rien vu ou entendu de particulier (p. 18).

Les gendarmes réaliseront une reconstitution pour « Rosine » et « Lucille » avec ce projecteur allumé (date non précisée). Mais, informées qu'il s'agissait du projecteur d'« Anatole », toutes deux nient alors une possible confusion avec leur OVNI (p. 16). Notons que « Lucille », en d'autres circonstances (également non datées), s'était pourtant écriée : « ça recommence ! », ignorant qu'un enquêteur du GEPAN se tenait près de la trace avec une lampe torche à hauteur de sa poitrine (p. 47)...

L'observation résulte donc au-delà de tout doute raisonnable d'un amalgame d'éléments sans lien réel. En dépit des lacunes de son enquête, le GEPAN arrive lui-même à la conclusion que « des stimulus divers et anodins ont pu être à l'origine des perceptions de Rosine » (p. 100). On s'attendrait dès lors à ce que le cas soit classé dans la catégorie « B », qui regroupe les PAN probablement identifiés<sup>5</sup>. Or, il va malgré tout devenir un PAN D médiatique car demeure LA trace matérielle...

### L'environnement physique du phénomène

La procédure suivie par le GEPAN pour l'analyse de la trace, censée correspondre rigoureusement à celle « définie et mise en œuvre au cours de simulations antérieures à partir des recommandations de M. Dunglas de l'IGREEF » (p. 71), diffère en tout cas de celle préconisée ultérieurement. Deux types de prélèvements sont ici distingués : des « prélèvements remaniés » (en vrac) utilisés pour l'analyse des échantillons végétaux (herbe et fanes de maïs) et des « prélèvements non remaniés » (carottages manuels) servant à l'étude du sol (propriétés mécaniques, densité apparente, éventuel échauffement,...).

L'analyse des échantillons, confiée au professeur Touzé du Laboratoire de physiologie végétale de l'université Paul Sabatier à Toulouse, ne révèle aucun effet insolite. Le GEPAN, en la personne de Jean-Jacques Velasco, ne peut que conclure à l'absence de radioactivité, d'effet thermique, mécanique, magnétique, chimique ou biochimique (p. 84).

En fait, seules des empreintes de pas humains sont relevées à proximité de la trace, longue de 2,10 mètres et large de 1,20 mètres au maximum... Lorsqu'on aura précisé que celle-ci, située

près de la partie cultivée du champ, présente une forme irrégulière et sans rapport avec l'objet décrit par le témoin, que l'herbe y apparaît de surcroît simplement couchée, dans le sens de la pente, il est clair que maintes causes affreusement triviales peuvent expliquer sa formation.

Plutôt que de proposer à ce stade de l'enquête un scénario plausible pour cette méprise complexe, le GEPAN préfère se lancer dans l'étude des évolutions de l'« OVNI » dans les trois dimensions de l'espace (pp. 108-131). Le travail est confié à un collaborateur extérieur, Jean-Pierre Rospars. Cet ufologue amateur conclura que les données fournies par Rosine, « en dépit de leurs insuffisances et de leurs imprécisions sur de nombreux points, présentent une remarquable cohérence interne et externe » (p. 130)...

L'unique trajectoire linéaire possible (?), privilégiée par l'auteur, ferait passer notre OVNI « à 5 m au dessus d'une maison, à 5 m à droite d'un pylône puis à 5 m sous les câbles correspondant (tension 63 kv), (frôler) une ligne électrique située à 7,5 m du sol, le sommet d'un arbre de 6,5 m et, après avoir franchi une route, une ligne téléphonique à 6 m du sol », pour finalement se faufiler « à mi-distance entre une ligne électrique à moyenne tension et le sol » (p. 128) !...

Le choix d'une telle prise de risque, absurde pour un objet intelligemment piloté, n'est pas discuté... Pas plus que ne l'est celui d'opter pour une trajectoire linéaire pure, déduite d'une estimation testimoniale couvrant un très faible secteur angulaire (moins de 10 mètres sur les 150 reconstruits !) lors de la phase P1 (p. 129). D'autres trajectoires, plus plausibles dans cette hypothèse, ne sont pas envisagées. Dans le cas présent, la logique même de cette longue étude tridimensionnelle demeure pour nous un mystère...

Le GEPAN a aussi recherché auprès d'EDF d'éventuelles perturbations du réseau électrique (p. 7). La Note Technique restant muette sur les résultats obtenus, nous pouvons raisonnablement en déduire que ceux-ci ont été négatifs. Ce PAN D présenterait donc la particularité unique de n'avoir produit, en vol ou au sol, aucun effet mesurable sur l'environnement proche. Comment dès lors expliquer les multiples perturbations (électromagnétiques en particulier) censément générées par les autres PAN D ?

Il semble ainsi que, très rapidement, n'importe quel type de « preuve physique » a pu être retenu par le service du CNES pour valoriser, tant bien que mal, un récit d'observation d'OVNI. Plus tard, la vision par le témoin d'un objet volant ne sera même plus nécessaire, la simple présence d'une « marque » quelconque dans l'environnement pouvant suffire à déclencher une enquête (cf., chapitre 7, les affaires du Gué d'Hossus, de Bernay,...).

### L'environnement psychosocial

Le cas de la petite « Rosine » s'inscrit dans la vague d'observations d'OVNI de 1979-1980, la troisième de grande ampleur en France, après celles de 1954 et 1973-1974. Dans la *Note Technique n°6*, consacrée à l'affaire de Cergy-Pontoise, Alain Esterle indique « une forte poussée fin novembre suivie d'une décroissance à peu près régulière sur deux mois. C'est l'allure classique des vagues dites "de rumeur". »<sup>6</sup>

De fait, quelques heures avant l'observation, « Rosine » a été fortement impressionnée par les conversations de ses parents autour de cette affaire très médiatisée, concernant l'enlèvement d'un jeune homme, Franck Fontaine, par des extraterrestres, une histoire abracadabrante qui se révélera plus tard être une supercherie. Elle reconnaît que la vision de la « boule lumineuse » lui a immédiatement fait penser à cet événement et qu'elle a eu peur que les extraterrestres puissent l'enlever à son tour, ainsi que son frère et sa mère, alors absente. Elle identifie ensuite naturellement le « bonhomme » entraperçu près du prétendu engin comme étant un de ces extraterrestres : « J'ai pensé que c'était... ben, j'ai pensé à des bonhommes qui vivent dans le ciel parce que ça ressemblait pareil à ce que l'on voit à la télé » (p. 9).

La veille, dans l'après-midi, la télévision présentait aussi un débat sur le phénomène OVNI (p. 14), mais « Rosine » se défend cette fois d'en avoir eu connaissance. Sa mère, bien qu'ignorant personnellement jusqu'alors cette diffusion, affirme simplement que ce genre de sujet n'intéresse pas « Rosine » qui fait bien ses devoirs à la maison, même en son absence...

« Lucille » est de son côté certaine que des extraterrestres « viennent sur la Terre ». Elle demeure traumatisée par l'événement, s'enfermant chez elle tous les soirs dès 17h30 : « je sais qu'ils ne reviendront pas, enfin je suppose qu'ils ne reviendront pas, mais j'ai peur » (p. 28), explique-t-elle.

Le 2 décembre, Madame « Cécile » confie aux gendarmes espérer que sa fille ne tardera pas à retrouver un comportement normal (p. 14).

Après lui avoir fait passer des tests psychologiques (PESM) et examiné diverses contradictions ou déformations du témoignage, attendues et courantes chez l'enfant, Manuel Jimenez conclut à une « très forte probabilité que la subjectivité du témoin soit intervenue dans son témoignage » (p. 101).

À nos yeux, certaines incohérences illustrent surtout l'influence des différents enquêteurs sur le témoin. Ainsi, l'azimut indiqué aux points P2 et P3 (OVNI au sol et entité) ne correspond pas du tout à la direction de la ferme d'« Anatole » (p. 52), pourtant source vraisemblable de la méprise selon le GEPAN ! Divers éléments (dessins et leurs annotations, méthode utilisée,...) incitent à penser que « Rosine », psychologiquement fragile lors de l'enquête et facilement influençable, a en réalité inventé l'azimut de cette phase pour se conformer aux attentes des enquêteurs.

Si la durée totale des déplacements est estimée à deux minutes et demi, le temps réel d'observation, lui, « n'excède pas quelques secondes » (p. 39). Dans de telles conditions, la petite fille n'avait objectivement pas grand-chose à raconter et a pu arranger un peu son observation, notamment en P2 et P3, où elle se contredit sur son arrêt à l'un de ces points (p. 44). Les enquêteurs notent bien diverses incohérences (p. 50), mais sans prendre conscience qu'ils en sont probablement à l'origine.

Tout semble indiquer, en effet, que lorsque « Rosine » désigne aux gendarmes l'endroit où elle a aperçu l'OVNI, elle le fait depuis sa maison. Or, en allant à vol d'oiseau de cette dernière à la ferme d'« Anatole », on ne passe pas très loin de la trace. Manuel Jimenez signale que « le soir même de l'observation, Rosine indique vaguement aux gendarmes un lieu « d'atterrissage » : « elle ne nous a pas indiqué un point précis... mais c'était dans un périmètre » (Gendarme Simon). Une fois la trace trouvée, Rosine semble se référer en priorité à cet endroit : « j'ai vu la soucoupe... là où vous étiez » (un des membres du GEPAN était allé sur la trace) » (pp. 25-26).

D'après la chronologie de l'enquête (pp. 3 et 6), l'enfant a eu au moins trois occasions de voir les enquêteurs s'attouper à l'endroit précis de la trace et donc de comprendre que pour eux, qui représentent des figures d'autorité, c'était là que l'ovni devait s'être posé. Connaissant bien les lieux, elle devait dès lors être capable d'indiquer depuis divers endroits de son parcours, d'où la trace est pourtant invisible (p. 47), la direction de leur centre d'intérêt. Elle y réussit effectivement avec une erreur inférieure à dix mètres à plus de cent mètres de distance, ce qui étonnera le GEPAN (p. 51).

Tous ses dessins spontanés (croquis n° 1.3 p. 13 et croquis n° 3.10 A et B p. 54) montrent un arbre à gauche de l'OVNI. Elle ne représente en revanche jamais la cabane de chantier ni le poteau qui la jouxte à droite, deux repères normalement bien plus marquants dans le paysage, vus de P2 et P3, qu'un arbre parmi d'autres... Par deux fois, le GEPAN va pourtant la contraindre ensuite à placer son OVNI dans ce dernier décor, préalablement dessiné ou photographié par un enquêteur (fig. 3.14 p. 62 et fig. 3.15 p. 65, où il est fait mention des hésitations de « Rosine » face à ce panorama).

Il paraît évident qu'une fois la trace mise en exergue, les relevés d'azimuts risquaient fort de subir des biais d'influence non négligeables. Ceci constitue pour nous la plus grosse erreur méthodologique de cette enquête. Une trace n'aurait dû être recherchée et éventuellement validée qu'après relevé des azimuts et uniquement si ceux-ci s'étaient avérés notablement concordants (par biangulation ou triangulation).

Pour son directeur d'alors, Alain Esterle, « en dehors du cas lui-même, cette enquête, en raison des réflexions méthodologiques qu'elle a entraînées, valait donc à notre sens la peine d'être présentée en Note Technique ». Pour son successeur, Jean-Jacques Velasco, ce dossier bancal prend en revanche une autre dimension : il représente un cas de rencontre rapprochée inexplicable par le CNES, un des quatre à ce jour où des dommages occasionnés à la végétation ont pu selon lui être mis en évidence, ainsi qu'en atteste en particulier sa présentation au colloque de Pocantico

en 1997<sup>7</sup>. Quelques années plus tard, celui-ci prétendra même assez paradoxalement que, bien qu'aucune dégradation autre que visuelle n'ait été détectée, « les données à caractère physique, chimique, biologique permettaient de considérer le cas totalement crédible »<sup>8</sup>. Comprenez qui pourra...

## Notes du chapitre 12

---

<sup>1</sup> Cf. Jean-Jacques Velasco (*et al.*), *Note Technique n° 8 : « Enquête GEPAN n° 79/06 »*, Toulouse : CNES, CT/GEPAN n° 256, 26 octobre 1981, p. 36 (plan d'ensemble des lieux, fig. 3.1). Disponible à l'adresse [http://www.cnes-geipan.fr/documents/nt8\\_enquete\\_79\\_06.pdf](http://www.cnes-geipan.fr/documents/nt8_enquete_79_06.pdf). Sauf mention contraire, les références données dans ce chapitre renvoient à cette publication.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>3</sup> Le GEPAN n'indique pas la raison pour laquelle « Rosine » ne s'arrête pas à cette maison. On ignore même si les résidents de M3 ont été contactés lors des investigations sur site. Le plan de détail (fig. 3.2) fournit dans son rapport d'enquête intervertit les numéros des maisons et omet l'une d'elles. Afin d'éviter toute confusion, nous ne retiendrons par la suite que les notations relatives aux différents points d'observations (P).

<sup>4</sup> Si la direction de déplacement indiquée par la fillette est correcte (ce qui est loin d'être acquis), un aéronef conventionnel aurait ici présenté partiellement son flanc droit. En sus de lumières rouges et blanches, il aurait alors aussi montré un feu vert. Cf. Alain Esterle, *Note technique visant à faciliter l'expertise des témoignages sur les phénomènes aériens non identifiés : description des signaux visuels des aéronefs*, Toulouse : CNES, CT/GEPAN n° 0124 7 décembre 1977. Disponible à l'adresse [http://www.cnes-geipan.fr/documents/note\\_technique\\_1977.pdf](http://www.cnes-geipan.fr/documents/note_technique_1977.pdf).

<sup>5</sup> Jean-Jacques Velasco semble l'avoir personnellement considéré comme un PAN C, puisqu'il le déclare, dans un document de 1985 resté confidentiel jusqu'en 2007, comme « non analysable (témoins trop impressionnés) » (Jean-Jacques Velasco, « Le GEPAN et l'approche scientifique des phénomènes aérospatiaux non identifiés ». In : *Recueil des communications aux Journées d'études CNES/GEPAN – 24-25 juin 1985* [en ligne], 22 mars 2007. Disponible à l'adresse [http://www.cnes-geipan.fr/documents/journees\\_etudes.pdf](http://www.cnes-geipan.fr/documents/journees_etudes.pdf)).

<sup>6</sup> Alain Esterle, « Complément d'informations à l'enquête GEPAN n° 79/07 », p. 14. In : *Note Technique n° 6 : « À propos d'une disparition »*, Toulouse : CNES, CT/GEPAN n° 091, 31 mars 1981. Disponible à l'adresse [http://www.cnes-geipan.fr/documents/nt6\\_enquete\\_79\\_07.pdf](http://www.cnes-geipan.fr/documents/nt6_enquete_79_07.pdf).

<sup>7</sup> Peter Sturrock (*éd.*), *op. cit.*, p. 126.

<sup>8</sup> *Ovnis : l'évidence, op. cit.*, p. 57.